



CHARTRE D'ADHÉSION ET D'UTILISATION DE LA MARQUE COLLECTIVE LIMOUX'IN

Préambule

Initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Scic Sapie, la marque collective Limoux'in est une démarche lancée pour et par les commerçants et artisans du centre ville de Limoux.

L'enjeu est de faire de Limoux, une destination commerciale repérée en réhabilitant « l'expérience du commerce de cœur de ville ».

La marque Limoux'in rassemble des artisans et des commerçant.es du centre ville de Limoux qui par leur offre de produits exclusifs, leurs services d'exception ou leurs actions ciblées agissent pour la redynamisation du commerce en centre-ville :

La marque Limoux'in incarne une démarche engagée pour le maintien et le développement des commerces de proximité. Attentive à ses adhérents, à la reprise et à l'installation de nouveaux acteurs partageant l'esprit de la marque, elle réaffirme et favorise ainsi la présence durable du commerce en centre ville.

Article 1. Objet de la marque collective Limoux'in

La marque Limoux'in est utilisée par les commerçant.es et les artisans du centre ville de Limoux pour :

- mettre en avant les atouts du cœur de ville,
- promouvoir leurs commerces, leurs produits, leurs services, leurs talents et savoir-faire, leurs personnalités, autour des valeurs qui fondent la démarche Limoux'in
- mettre en avant la créativité et l'origine locale des produits
- fédérer sous une bannière commune afin d'être plus fort, plus visible
- créer des actions collectives en complémentarité avec ce qui existe et fait l'âme du centre-ville de Limoux.

La marque Limoux'in propose des outils et supports de communication mis à disposition des commerçants et artisans afin de faciliter la promotion de leurs commerces dans le respect de la dynamique collective, de l'esprit et des usages de la marque.

Article 2. Demande d'autorisation d'usage de la marque collective Limoux'in

Ne sont autorisés à utiliser la marque que les artisans et commerçant.es du quartier Aude et plus largement du centre ville de Limoux, après validation de leur adhésion par le comité d'agrément de l'opération composé des trois partenaires fondateurs (CCI, CMA, Sapie-Scic).

Article 3. Modalités d'usage de la marque collective Limoux'in

L'utilisateur de la marque s'engage à développer les actions de la marque, les supports de communication et leurs dérivés, dans le respect des valeurs de laïcité, d'égalité, et de lutte contre les discriminations.

Il s'engage à promouvoir un commerce de proximité privilégiant le contact humain, les savoir-faire et les produits locaux et à proposer des produits exclusifs valorisés dans le cadre de la marque collective. Il veille à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et plus largement à l'accueil des consommateurs dans un environnement agréable.

Il s'engage à ne pas en faire un usage susceptible d'en altérer l'image ou la réputation. Il s'engage également à respecter les caractéristiques formelles du logo et de l'identité visuelle de la marque indiquée dans la charte graphique (téléchargeable sur le site Limoux'in).

A Le Signature

(Structure, Nom et Prénom du signataire)